

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 mai 2021

## L'AMF publie son bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, l'AMF a réalisé le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Cette mesure constitue l'étape préliminaire à un plan d'actions et à la définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

### Les principes méthodologiques

L'AMF détaille dans cette note méthodologique les hypothèses et les données retenues.

Un BEGES est une estimation des émissions directes et indirectes de GES liées à l'activité d'une organisation sur une période déterminée. L'AMF a réalisé le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre pour les années 2019 et 2020, en prenant en compte le périmètre le plus étendu possible de ses émissions indirectes dites de scope 3 (achats, déplacements visiteurs, restauration, traitement des déchets, etc.)

### Les résultats des calculs des émissions de GES

Il en ressort un total de 2 300 tCO<sub>2</sub>e émises en 2020. Ce chiffre est en recul de 21 % par rapport à 2019 du fait du contexte sanitaire. La baisse est principalement portée par les postes liés aux déplacements professionnels des collaborateurs et des visiteurs. Les émissions indirectes comptent pour 95 % du BEGES de l'AMF.

Les principaux postes d'émissions sont :

- Les achats de services et de biens qui représentent 1 283 tCO2e en 2020 ;
- L'amortissement des immobilisations qui représente 388 tCO2e en 2020 ;
- Les déplacements des visiteurs qui représentent 206 tCO2e en 2020.

Le document détaille par ailleurs les incertitudes inhérentes à toute démarche de mesure des GES.

## Les prochaines étapes

L'AMF travaille actuellement à la définition d'un plan d'actions pour réduire ces émissions, actions qui s'intégreront dans la démarche de responsabilité sociale et environnementale du régulateur.

### En savoir plus

- ↳ [Bilan 2020 des émissions de gaz à effet de serre de l'AMF](#)

### Mots clés

[RAPPORT ANNUEL](#)[FINANCE DURABLE](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert  
Ophèle, président de  
l'AMF - Colloque du  
Conseil scientifique de  
l'AMF : " Reportings  
extra-financiers en  
Europe " - Mercredi 8  
juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son  
appel à la mise en  
place d'une  
réglementation des  
fournisseurs de  
données, notations et  
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02